

– ATTRACTIVITÉ ET EMPLOI CADRE EN BRETAGNE –

ZOOM SUR LES ZONES D'EMPLOI

LES ÉTUDES DE L'EMPLOI CADRE

N° 2015-16

JANVIER 2015

- Cartographie de l'emploi régional.
- Concentration des cadres du secteur privé.
- Spécificités sectorielles de la région.
- Perspectives à l'aune de la réforme territoriale.

Dossiers attractivité régionale de l'Apec

L'emploi cadre en Bretagne apparaît fortement polarisé sur 2 des 18 zones d'emploi qui la composent. Les zones d'emploi de Rennes et de Brest concentrent en effet plus de la moitié des cadres du privé. Ce taux dépasse les 80 % en ajoutant les zones de Vannes, Quimper, Lorient et Saint-Brieuc. Les spécificités sectorielles de chacune de ces zones d'emploi renforcent leur attractivité : l'industrie automobile et les technologies numériques à Rennes, le maritime à Brest...

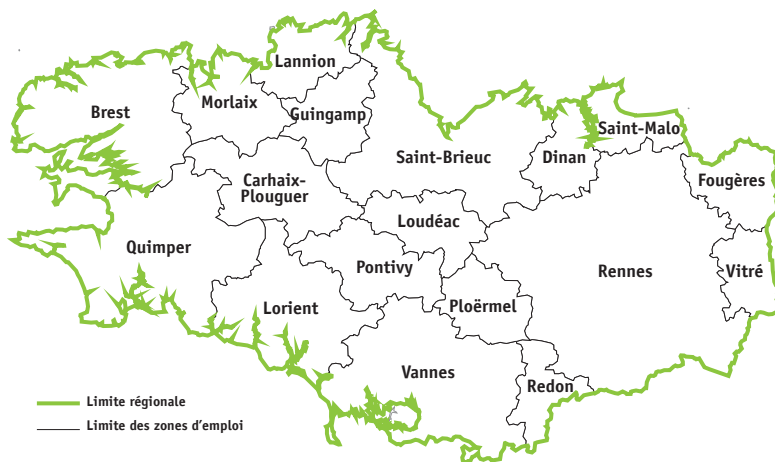
La réforme territoriale en cours influera toutefois sur le positionnement de la région. La Bretagne, qui conserve son périmètre, deviendra ainsi l'une des régions les moins peuplées de l'Hexagone. Elle se placera aussi au 10^e rang des 13 nouvelles régions métropolitaines que ce soit pour le nombre de salariés ou le nombre de cadres. La région continuera de réunir 3,5 % des cadres du privé.



—CARTOGRAPHIE DE L'EMPLOI RÉGIONAL—

— Carte 1—

Carte des zones d'emploi de Bretagne



DÉFINITION DES ZONES D'EMPLOI

La Bretagne compte 18 zones d'emploi. Les zones d'emploi sont définies par l'Insee comme des « espaces à l'intérieur desquels la plupart des actifs résident et travaillent et dans lesquels les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main-d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts ». Fondées sur le critère des déplacements des actifs en emploi entre leur commune de domicile et leur commune de travail, elles sont définies de façon à ce que parmi les actifs résidant dans la zone d'emploi, le plus grand nombre d'entre eux travaillent également dans la zone. Chaque zone d'emploi est ainsi constituée d'un ensemble de communes entières et contiguës aboutissant à un bassin d'emploi où la plupart des actifs résident et travaillent¹. La France compte 322 zones d'emploi, dont 304 en métropole.

UNE DÉMOGRAPHIE RELATIVEMENT DYNAMIQUE

Le quart de la population régionale réside dans la zone d'emploi de Rennes qui constitue, avec 770 000 habitants, la zone la plus importante de la région. Brest s'affirme comme le 2^e pôle régional (450 000 habitants, 14 % de la population régionale), devant Vannes, Quimper, Saint-Brieuc et Lorient qui accueillent chacune entre 9 % et 10 % de la population bretonne. Les zones d'emploi les moins peuplées (Ploërmel, Loudéac, Redon et Carhaix - Plouguer) figurent, avec Pontivy, parmi les plus rurales de Bretagne. Elles contrastent de fait avec l'identité très urbaine de la région : 69 % des habitants de Bretagne vivent dans des communes urbaines. La population de ces territoires ruraux est globalement dynamique, même si

c'est dans la zone d'emploi la plus urbaine de la région que la population s'accroît le plus fortement : Rennes a gagné 47 000 habitants (+7 %) entre 2006 et 2011. Avec 22 000 habitants en plus, Vannes enregistre aussi une forte croissance. Dans son ensemble, la Bretagne fait partie des régions les plus dynamiques de France, avec une croissance démographique de 4 % entre 2006 et 2011, contre 3 % à l'échelle nationale. La population y est toutefois légèrement plus âgée. En Bretagne, 25 % des habitants ont plus de 60 ans et 35 % moins de 30 ans (contre 23 % et 37 % pour l'ensemble de l'Hexagone). La population est particulièrement vieillissante dans les zones d'emploi de Carhaix - Plouguer (34 % de plus de 60 ans), Lannion (33 %), Dinan et Saint-Malo (30 % chacune). En revanche, c'est à Brest, Vitré et Rennes qu'elle est la plus jeune (avec une proportion de moins de 30 ans supérieure à la moyenne régionale).

1. http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=zonages/zones_emploi.htm

RENNES ET BREST, PRINCIPALES ZONES D'EMPLOI POUR LES SALARIÉS

Au 2^e trimestre 2014, on compte 780 000 salariés dans le secteur privé en Bretagne (données Acoiss). Avec près de 229 000 salariés, la zone d'emploi de Rennes est la plus importante de la région. Elle rassemble 29 % des effectifs régionaux. Suit ensuite la zone d'emploi de Brest (104 000 salariés environ, soit 13 % des effectifs salariés). Vannes, Quimper, Lorient et Saint-Brieuc constituent des zones d'emploi d'égale importance, réunissant chacune entre 8 % et 9 % des salariés régionaux. De leur côté, les zones d'emploi de Loudéac, Carhaix - Plouguer et Ploërmel sont celles qui rassemblent le moins de salariés en Bretagne (moins de 10 000 sur chacun de ces territoires).

79 000 ÉTABLISSEMENTS EMPLOYEURS DONT 22 % À RENNES

Près du quart des établissements employeurs bretons sont situés à Rennes (22 %) et 46 % se répartissent presque équitablement sur les zones d'emploi de Brest (13 %), Vannes (12 %), Quimper (11 %) et Saint-Brieuc (10 %). 84 % des établissements bretons emploient moins de 10 salariés, et la proportion est plus forte encore à Lannion, Dinan, Carhaix - Plouguer et Morlaix (87 %). La Bretagne compte par ailleurs 314 établissements de plus de 200 salariés (hors administration), dont un tiers est implanté dans la zone d'emploi de Rennes et 14 % à Brest. Carhaix - Plouguer, Guingamp et Ploërmel sont les 3 zones d'emploi de Bretagne qui comptent le moins de grands établissements.

UNE ÉVOLUTION HÉTÉROGÈNE DES EMPLOIS SALARIÉS SELON LES ZONES D'EMPLOI

Entre le 2^e trimestre 2009 et le 2^e trimestre 2014, le nombre d'emplois salariés en Bretagne a peu évolué (+0,3 %, soit une progression de 0,2 point inférieur à la moyenne nationale). Pour autant, d'une zone d'emploi à l'autre, la situation s'avère très contrastée (**tableau 1**). Les créations d'emplois se concentrent prin-

cipalement sur les zones d'emploi de Vitré (+10,2 %, soit 1 600 emplois en plus), Rennes (+3,1 % et 7 000 emplois complémentaires), Brest (+1 %, 1 000 emplois en plus). À Vitré, où la hausse a été la plus importante en proportion, le développement de l'emploi salarié a été porté par la tertiarisation de l'économie locale mais aussi par la vitalité de l'industrie agroalimentaire. À Rennes, où l'augmentation de l'emploi salarié a été la plus forte en volume, il tient pour beaucoup au dynamisme du secteur tertiaire marchand. Les zones d'emploi de Saint-Malo, Loudéac, Dinan, Pontivy et Redon affichent aussi une légère hausse de l'emploi salarié au cours des 5 dernières années. À l'inverse, plusieurs zones d'emploi ont connu, sur cette même période, des destructions d'emploi, ces dernières s'avérant particulièrement importantes à Carhaix - Plouguer, Guingamp et Lannion. Sur ces trois territoires, ce sont entre -8,3 % et -10,3 % d'emplois qui ont été perdus en 5 ans (soit entre 700 et 1 800 emplois en moins). En Bretagne, la crise a notamment touché deux des secteurs phares de Lannion, les télécommunications et l'électronique, ce qui explique que les destructions y ont été particulièrement nombreuses. À l'échelle de la région, d'autres secteurs ont aussi été affectés par la crise, comme ceux de la construction ou de la fabrication de matériels de transports.

Entre le 2^e trimestre 2013 et le 2^e trimestre 2014, le taux de chômage a baissé de 0,3 point dans la région, pour se fixer à 8,5 % (contre 9,7 % à l'échelle hexagonale). Selon les territoires, il oscille entre 5,1 % (Vitré, le 2^e taux de chômage le plus bas de France) et 10,2 % (Guingamp). Parmi les six zones d'emploi les plus importantes de Bretagne, seule Rennes affiche un taux de chômage inférieur à la moyenne régionale (7,8 %).

2. L'établissement est une unité de production géographique individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Seuls les établissements employeurs sont ici considérés, c'est-à-dire les établissements comptant un salarié au moins. Les données sont par ailleurs comprises hors Administration publique, enseignement, santé et action sociale.

– Tableau 1 –
Indicateurs clefs pour les principales zones d'emploi de la région

Nom de la zone d'emploi	Nombre de salariés du secteur privé en 2014	Évolution du nombre de salariés entre 2009 et 2014	Taux de chômage au 2 ^e trimestre 2014
Rennes	228 758	3,1 %	7,8 %
Brest	104 205	1,0 %	8,6 %
Vannes	73 069	-0,8 %	8,9 %
Quimper	71 837	-3,3 %	9,0 %
Saint-Brieuc	65 358	-1,6 %	8,7 %
Lorient	65 206	0,8 %	9,6 %
Bretagne	779 839	0,3 %	8,5 %

Sources : Données Acoiss au 2^e trimestre 2009 et au 2^e trimestre 2014 pour le nombre de salariés. Données Insee pour le taux de chômage.

–CONCENTRATION DE L'EMPLOI CADRE DU PRIVÉ–

101 000 CADRES DU PRIVÉ DONT PLUS DE LA MOITIÉ CONCENTRÉS SUR RENNES ET BREST

Selon les estimations de l'Apec³, un peu plus de 100 000 cadres du privé sont salariés dans la région. 82 % d'entre eux se concentrent dans les six principales zones d'emploi de la région : Rennes, Brest, Vannes, Quimper, Lorient et Saint-Brieuc. Rennes qui compte près de 39 000 cadres (soit 38 % des effectifs régionaux) figure au 12^e rang des zones d'emploi métropolitaines comptant le plus de cadres, derrière Strasbourg (39 200 cadres) et devant Rouen (34 500). En Bretagne, elle est suivie par Brest (15 300 cadres, 15 % des effectifs cadres régionaux) puis par Vannes, Quimper et Lorient (7 à 8 % de cadres du privé bretons). Saint-Brieuc arrive en 6^e

3. Cette estimation a été réalisée à partir de la base du recensement 2011 (Insee). Les cadres en activité dans le secteur privé ont été repérés et répartis par zone d'emploi. Cette répartition a été appliquée par région en fonction des effectifs cadres régionaux au 31/12/2013 calculés par l'Apec à partir de son enquête annuelle *Perspectives de l'emploi cadre*.

4. http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=ip1416

–Tableau 2–

Estimation du volume des cadres du privé dans les zones d'emploi de la région

Nom de la zone d'emploi	Estimation Apec du volume de cadres du privé	Part de la zone d'emploi dans les cadres régionaux	Rang parmi les 304 zones d'emploi en France métropolitaine
Rennes	38 900	38,5 %	12
Brest	15 300	15,2 %	35
Vannes	7 900	7,8 %	63
Quimper	7 300	7,2 %	67
Lorient	7 100	7,0 %	72
Saint-Brieuc	6 800	6,7 %	77
Lannion	3 600	3,6 %	111
Saint-Malo	2 700	2,7 %	138
Vitré	1 700	1,7 %	196
Morlaix	1 700	1,7 %	198
Dinan	1 700	1,7 %	200
Fougères	1 400	1,3 %	216
Pontivy	1 100	1,1 %	229
Redon	1 100	1,1 %	239
Guingamp	< 1 000	< 1 %	266
Ploërmel	< 1 000	< 1 %	270
Loudéac	< 1 000	< 1 %	276
Carhaix - Plouguer	< 1 000	< 1 %	281

Source : Apec, 2014.

position des zones d'emploi de la région pour le nombre de cadres. De leur côté, quatre zones d'emploi à dominante rurale (Guingamp, Loudéac, Carhaix - Plouguer et Ploërmel) recensent chacune moins de 1 000 cadres du secteur privé.

UNE CONCENTRATION DES ACTIFS DIPLÔMÉS DANS LES DEUX PRINCIPALES ZONES D'EMPLOI DE LA RÉGION

La population régionale apparaît légèrement moins diplômée qu'au plan national : 34 % des actifs en emploi sont diplômés de l'enseignement supérieur, contre 36 % en France. Cette proportion est largement dépassée dans les zones d'emploi de Rennes, Brest et Lannion (entre 38 et 40 % d'actifs diplômés du supérieur). Avec respectivement 65 000 et 22 000 étudiants, Rennes et Brest constituent par ailleurs les deux principaux pôles étudiants bretons : 75 % des étudiants de la région s'y concentrent. Lorient et Vannes (près de 7 000 étudiants chacune), suivies de Quimper et Saint-Brieuc (de 3 000 à 5 000 étudiants), accueillent la quasi-totalité du quart restant.

RENNES ET LANNION PARMIS LES ZONES D'EMPLOI LES PLUS ATTRACTIVES

De toutes les zones d'emploi de la région, Lannion et Rennes apparaissent comme les plus attractives pour les emplois qualifiés⁴. La spécialisation de Lannion autour des sciences et technologies de l'information, avec des centres de recherche réputés installés sur le territoire, explique ce résultat. De leur côté, Loudéac, Carhaix - Plouguer et Ploërmel représentent les zones les moins attractives pour les actifs qualifiés.

–LES SPÉCIFICITÉS SECTORIELLES DE LA RÉGION–

EN BRETAGNE, PLUS DE 75 % DES SALARIÉS TRAVAILLENT DANS LE SECTEUR TERTIAIRE

En Bretagne, 42 % des salariés travaillent dans le secteur tertiaire marchand, ce qui dénote une sous-représentation de cette activité par rapport à l'échelle métropolitaine (**tableau 3**). Elle reste cependant le 1^{er} secteur d'activité de la région (comme dans l'Hexagone), suivie par le tertiaire non-marchand (qui réunit 35 % des effectifs salariés régionaux). La prépondérance du tertiaire marchand se vérifie dans quasiment toutes les zones d'emploi, à l'exception de Quimper, Carhaix - Plouguer et Ploërmel où la sphère non-marchande prédomine. Les activités industrielles rassemblent quant à elles 15 % des effectifs salariés de la région, mais sont particulièrement surreprésentées à Vitré et à Ploërmel. Ces deux zones d'emploi sont les plus industrialisées de la région (avec respectivement 36 % et 27 % des salariés dédiés à cette activité sur ces territoires), à l'inverse de Saint-Malo, Brest, Lannion où l'industrie est la moins présente (entre 10 % et 12 % des salariés). Le poids de la construction dans l'emploi régional apparaît de son côté assez homogène, révélant de faibles écarts entre Carhaix - Plouguer (4 % des salariés) d'une part, Vannes ou Saint-Brieuc (8 %) d'autre part. Enfin, 2 % des salariés régionaux exercent dans le domaine de l'agriculture, Loudéac et Carhaix - Plouguer réunissant proportionnellement le plus de salariés agricoles sur leur territoire.

DES SPÉCIFICITÉS SECTORIELLES INFRARÉGIONALES MARQUÉES

Six zones d'emploi concentrent plus des trois quarts de l'emploi salarié régional : Rennes, Brest, Vannes, Quimper, Saint-Brieuc, Lorient. En termes d'activités, toutes présentent des spécificités fortes au regard de la structure sectorielle de la région.

Ainsi, Rennes se démarque des autres grandes zones d'emploi bretonnes d'abord par ses activités liées à l'automobile (indice de spécificité sectorielle⁷ de 3). Ici, c'est surtout la forte présence d'industriels tels que *PSA Peugeot-Citroën* et d'équipementiers dédiés qui caractérisent le profil sectoriel de cette zone d'emploi. Les activités liées à l'informatique sont une autre dominante de Rennes (indice de 2,5). Sur ce segment, *Capgemini Technology Services* figure parmi les grands noms du secteur à être implantés localement (au sein de la technopole *Rennes Atalante*).

Quant à Quimper, Lorient et Brest, leur situation géographique favorise des activités en relation avec le domaine maritime. Ainsi, la pêche et l'aquaculture ressortent comme un domaine de spécialisation pour la zone d'emploi de Quimper (indice de 3,4), tandis que la filière navale permet à la zone d'emploi de Lorient de se positionner de manière forte dans la construction de navires avec notamment la présence de *DCNS* (d'où un indice de 7 dans la fabrication d'autres matériels de transport). À Brest enfin, c'est le transport par eau (exploitation de bateaux d'excur-

5. Transports, commerce, services aux entreprises, services aux particuliers, activités immobilières et financières.

6. Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale.

7. Ce niveau de spécificité est calculé en faisant le rapport de la part occupée par tel ou tel secteur d'activité dans une zone d'emploi donnée, par rapport à celle qu'il occupe au niveau régional. Seuls ont été pris en compte ici, les secteurs représentant 1 % au moins des effectifs propres à chaque zone d'emploi et un nombre significatif de salariés.

–Tableau 3–
Répartition des salariés de la région Bretagne par secteur d'activité

	Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire marchand ⁵	Tertiaire non-marchand ⁶
Région Bretagne	2 %	15 %	6 %	42 %	35 %
Valeurs les plus élevées par zone d'emploi	Loudéac (5 %). Carhaix-Plouguer (4 %).	Vitré (36 %). Ploërmel (27 %).	Vannes (8 %). Saint-Brieuc (8 %).	Saint-Malo (47 %). Rennes, Dinan (46 %).	Brest, Quimper, Carhaix-Plouguer (39 %).
France métropolitaine	1 %	14 %	6 %	47 %	32 %
France hors Île-de-France	1 %	15 %	7 %	43 %	34 %

Source : Insee (Estel) 2011, traitements Apec

sion, de croisière ou de tourisme...) qui domine avec un indice de 6,1. La zone brestoise est également marquée par la présence d'entreprises dédiées à la fabrication de produits informatiques et électroniques. *Novatech Technologies*, qui est spécialisée dans les applications électroniques pour un large spectre d'activités (aéronautique, télécoms, médical...), y est notamment implantée.

D'autres zones d'emploi de plus petite importance possèdent également de fortes spécificités sectorielles. C'est le cas de Lannion où l'implantation d'importants centres de R&D d'Orange (*Orange Labs*) et d'*Alcatel-Lucent* oriente fortement l'activité locale vers le domaine des télécommunications (indice de 7,4). De même, la zone d'emploi de Morlaix tire de la présence de *Brit Air* (devenue *Hop !*), filiale d'*Air France*, une spécificité très marquée en matière de transports aériens (indice supérieur à 10).

À l'échelle plus globale de la Bretagne, le domaine de la pêche et de l'aquaculture emploie en proportion 8 fois plus de salariés dans la région qu'au plan national. Le volume de salariés travaillant sur ce secteur reste toutefois marginal (moins de 1 % des salariés régionaux) comparativement au nombre de salariés œuvrant dans l'industrie agroalimentaire, deuxième domaine de spécificité sectorielle dans la région (7 % des salariés, indice de 2,9). Sur ce segment, plusieurs grands groupes sont recensés en Bretagne, comme *Bigard* (sur la zone d'emploi de Lorient) ou *Hénaff* (sur celle de Quimper). De grandes coopératives alimentent aussi cette filière comme *Cooperl Arc Atlantique* (dont le siège social se situe sur la zone d'emploi de Saint-Brieuc).

–Tableau 4–

Domaines de spécificités sectorielles dans les 6 zones d'emploi de Bretagne comptant le plus de salariés

Zone d'emploi		Principaux domaines de spécificité	Indice de spécificité	% des salariés de la zone travaillant dans ce domaine
Rennes	1	Industrie automobile	3	2,4 %
	2	Programmation, conseil et autres activités informatiques	2,5	2,5 %
Brest	1	Transport par eau	6,1	1,4 %
	2	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	2,4	1,9 %
Vannes	1	Hébergement	2	1,7 %
	2	Activités immobilières	1,5	1,1 %
Quimper	1	Pêche et aquaculture	3,4	1,6 %
	2	Industries alimentaires	1,4	9,3 %
Saint-Brieuc	1	Culture et production animale, chasse et services annexes	1,5	2,2 %
	2	Industries alimentaires	1,4	9,0 %
Lorient	1	Fabrication d'autres matériels de transport	7	2,0 %
	2	Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager	1,6	2,5 %
Région Bretagne	1	Pêche et aquaculture	8	0,5 %
	2	Industries alimentaires	2,9	7,0 %

Source : Insee (Clap), Traitements Apec.

Seuls les secteurs comptant un volume significatif de salariés (généralement au moins 1 000 salariés et/ou au moins 1 % des effectifs salariés de la zone ou de la région) sont ici considérés.



La part des salariés de l'industrie automobile est 3 fois plus importante dans la zone d'emploi de Rennes qu'à l'échelle régionale.
La part des salariés dans la pêche et l'aquaculture est 8 fois plus importante dans la région Bretagne qu'à l'échelle nationale.

—PERSPECTIVES POUR LA BRETAGNE—

LA BRETAGNE À L'AUNE DE LA RÉFORME TERRITORIALE

Le projet de loi relatif à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales, et modifiant le calendrier électoral a été adopté par l'Assemblée nationale le 17 décembre 2014. Aussi, au 1^{er} janvier 2016, la France métropolitaine comptera 13 régions au lieu de 22. Dans un contexte global en mutation, le périmètre de la région Bretagne demeure toutefois inchangé. Pour autant, les fusions régionales envisagées de part et d'autre du territoire hexagonal vont jouer sur son positionnement, tant au niveau démographique qu'économique. Ainsi, avec 3,2 millions d'habitants, la Bretagne comptera légèrement moins d'habitants que les régions normandes fusionnées (3,3 millions, 9^e rang de métropole) mais davantage que le futur ensemble régional Bourgogne/Franche-Comté (2,8 millions, 11^e rang). En termes d'emploi, la Bretagne va se situer au 10^e rang des régions métropolitaines pour le nombre de salariés (780 000 environ), et ce devant la Bourgogne/Franche-Comté (674 000 salariés) mais derrière les régions normandes fusionnées (813 000 salariés). La région Bretagne continuera enfin de rassembler 3,5 % des cadres métropolitains (101 000 cadres du privé). Cela la placera au 10^e rang des régions métropolitaines, devant le Centre (92 400 cadres, soit 3,2 % des effectifs) mais derrière la nouvelle région Normandie (111 000 cadres, 3,8 % des cadres).

QUELLES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES POUR LA RÉGION ?

La Bretagne entretient avec les territoires voisins des relations d'échange et de coopération liées à leurs ressources et atouts respectifs, ainsi que des stratégies de développement communes qui s'affranchissent des limites du découpage régional.

Le premier domaine de coopération concerne l'alimentaire. Importante région agricole et 1^{re} région

française pour la concentration des salariés dans les industries alimentaires, la Bretagne renforce, sur le champ de l'innovation dans ces filières, ses collaborations avec les Pays de la Loire. Les deux régions cherchent à structurer leurs efforts en termes de développement des technologies avancées de production. Sont ainsi implantés sur le territoire de l'Ouest d'importants pôles de compétitivité et clusters spécialisés en alimentation. Le plus emblématique est le pôle de compétitivité *Valorial*. Lancé en Bretagne en 2006, il est aujourd'hui déployé sur les régions Pays de la Loire et Basse-Normandie et rassemble plus de 200 membres.

Les activités maritimes font aussi l'objet d'échanges avec d'autres régions métropolitaines. La croissance bleue fait l'objet d'une collaboration interrégionale forte. 1^{re} flotte de pêche française, la Bretagne bénéficie d'une économie maritime de premier ordre, de la présence d'entreprises de niveau national et international (*DCNS, Brittany Ferries, Thales, Piriou...*) et d'une recherche d'excellence en sciences et technologies de la mer (*Ifremer, Laboratoire d'Excellence « Changing Ocean », pôle de compétitivité Mer*). Elle travaille sur ces sujets d'innovation en collaboration avec Provence-Alpes-Côte d'Azur qui constitue l'autre *Pôle Mer* français, en vue de la dynamisation économique et de la valorisation durable des zones maritimes et côtières.

Sur le domaine des technologies pour la société numérique enfin, la Bretagne travaille notamment en synergie avec la région Pays de la Loire. Au sein du pôle de compétitivité *Images & Réseaux*, ces deux régions réunissent près de 250 acteurs des technologies de l'information, des télécoms et de l'audiovisuel. La Bretagne fait partie des principaux pôles français en matière de R&D en télécommunication et électronique. La région se caractérise en effet par la présence de technopôles à forte valeur ajoutée (notamment *Atalante* à Rennes), d'acteurs mondiaux des télécommunications et de locomotives du numérique (*Orange Labs, Technicolor, Canon Research France, TdF, Thomson Video Networks...*). Rennes est particulièrement bien positionnée en la matière et vient d'ailleurs de recevoir le label national *French Tech*, qui valorise les métropoles les plus investies dans le numérique.

– MÉTHODOLOGIE –

Ce dossier a été réalisé à partir de recherches documentaires et d'analyses spécifiques réalisées par l'Apec. Pour des raisons de lisibilité, les sources précises de chaque donnée indiquée n'ont pas été systématiquement signalées. La grande majorité des informations indiquées proviennent des données officielles, en particulier publiées par l'Insee. Quatre sources principales ont été utilisées

- **Les données du recensement 2011** : exploitation principale et base *Activité professionnelle*. La base *Activité professionnelle* a notamment permis de calculer, pour chaque région de France métropolitaine, **la proportion de cadres du secteur privé travaillant dans chaque zone d'emploi**. Cette répartition a ensuite été appliquée par région en fonction des effectifs cadres régionaux au 31/12/2013 calculés par l'Apec à partir de son enquête annuelle *Perspectives de l'emploi cadre*.

- **La base Clap de l'Insee**. Le dispositif Connaissance locale de l'appareil productif (Clap) est conçu pour fournir des statistiques sur le tissu économique local.

- **Les estimations d'emploi localisées (Estel) de l'Insee**. Les estimations d'emploi ont pour objectif de fournir une photographie exhaustive de l'emploi au lieu de travail cohérente entre les différents échelons géographiques et les divers postes de nomenclature d'activité.

- **La base de données des Acoff et des Urssaf**. Le champ couvre l'ensemble des cotisants du secteur « concurrentiel » qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande, la santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile. Ce sont les données les plus récentes disponibles pour l'évolution des emplois du secteur privé.

D'autres bases de données (par exemple la base des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur par commune fournie par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche) et différentes publications (en particulier les publications de l'Insee régional) ont également été exploitées. Enfin, les sources spécifiques suivantes ont notamment été utilisées pour réaliser ce dossier :

- *Stratégie de soutien à l'innovation S3*. Bretagne Développement Innovation, octobre 2013
- *Attractivité, compétences et emploi cadre en Bretagne*. Apec, septembre 2013.

© Apec, 2015

Cet ouvrage a été créé à l'initiative de l'Apec, Association pour l'emploi des cadres, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, et publié sous sa direction et en son nom. Il s'agit d'une œuvre collective, l'Apec en a la qualité d'auteur.

L'Apec a été créée en 1966 et est administrée par les partenaires sociaux (MEDEF, CGPME, UPA, CFDT Cadres, CFE-CGC, FO-Cadres, UGICA-CFTC, UGICT-CGT).

Toute reproduction totale ou partielle par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation expresse et conjointe de l'Apec, est strictement interdite et constituerait une contrefaçon (article L122-4 et L335-2 du code de la Propriété intellectuelle).



www.apec.fr

ISBN 978-2-7336-0800-5

JANVIER 2015

Cette étude a été réalisée par le département études et recherche de l'Apec.

Pilotage de l'étude : Gaël Bouron.

Analyse et rédaction : Caroline Legrand, Delphine Libaros.

Maquette : Daniel Le Henry.

Direction de l'étude : Maïmouna Fossorier.

Direction du département : Pierre Lamblin.

ASSOCIATION POUR L'EMPLOI DES CADRES

51 BOULEVARD BRUNE – 75689 PARIS CEDEX 14

CENTRE DE RELATIONS CLIENTS

0810 805 805*

DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 19H

*prix d'un appel local